



Association Africaine des Juristes de Banque
et Etablissements Financiers d'Afrique

Sous le parrainage de Me Edasso Rodrigue BAYALA,
Ministre de la Justice, des Droits Humains, chargé des
Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux.



22^{ÈMES} JOURNÉES ANNUELLES de l'Association Africaine des Juristes de Banque et Etablissement Financier

THEME

LA GOUVERNANCE BANCAIRE :
LE ROLE PRIMORDIAL DE LA DIRECTION JURIDIQUE



24 au 27 Nov. 2025



Sopatel Silmandé
Ouagadougou



SOUS LE PARRAINAGE



De son Excellence, **Maître Edasso Rodrigue BAYALA**, Ministre de la Justice, des Droits Humains chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux ;

Du Club des Dirigeants de Banques et Etablissements Financiers ;

SOUS LA PRESIDENCE

De Monsieur le Président de l'Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers du Burkina Faso (APBEF-BF), **Monsieur Diakarya OUATTARA**

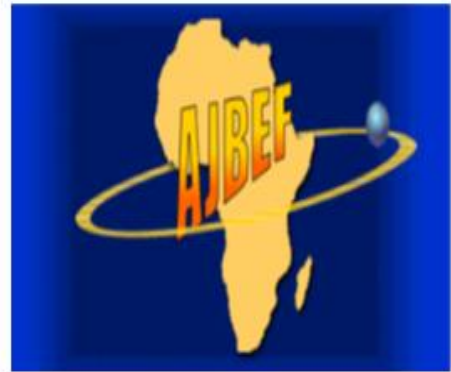
AVEC LE SOUTIEN

Des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers des pays membres ;

Et de l'ensemble des partenaires.

Le Contexte

En novembre 2024 à Abidjan, les juristes de banque et établissement financier se sont employés à donner un nouvel élan à leur association dans le but de continuer à améliorer l'environnement juridique dans lequel évolue leur secteur d'activité. Parce que l'industrie bancaire et financière est un acteur indispensable voire incontournable de l'économie, sa pérennité doit être assurée. C'est dans ce contexte que les juristes se rassemblent tous les ans pour réfléchir sur des thématiques relatives au droit et à la banque. La présente édition, qui se tient du 25 au 27 novembre 2025 à Ouagadougou, s'inscrit dans cette même perspective ; celle de fédérer davantage les compétences tant internes qu'externes.



Cette année, l'association souffle ses vingt-cinq premières bougies. Au cours de ces belles années écoulées, grâce à ses membres fondateurs et aux partenaires institutionnels qui l'accompagnent, l'AJBEF a réussi à **faire apprécier l'importance et l'impact positif d'un juriste dans une institution bancaire**. Le nouveau quart de siècle qui s'ouvre devant l'association portera d'autres défis dont celui de faire **reconnaitre le métier de juriste de banque comme un métier à part entière** ; ce qui nécessitera sans aucun doute une formation spécialisée et pointue des juristes travaillant dans une institution bancaire ou financière. L'AJBEF souhaite s'y employer avec l'ensemble des acteurs clés de l'économie. Elle souhaite par ailleurs agir activement aux côtés des instances décisionnaires des pays de l'Afrique en vue d'assainir davantage l'environnement juridique dans lequel opèrent les banques et établissements financiers sur le continent.





Les Objectifs

L'objectif premier des journées annuelles est d'assurer la formation continue des juristes de banque du continent africain. L'AJBEF se saisit par ailleurs des problématiques juridiques auxquelles sont confrontées les banques et établissements financiers en vue d'y proposer des solutions. Pour parvenir à cette fin, l'association a besoin de partenariats mais également de cadres de concertation avec d'autres professionnels du droit ainsi qu'avec les décisionnaires. C'est pourquoi une réunion de concertation est prévu au cours de cet évènement.

La finalité ultime de l'AJBEF est de contribuer à la rentabilité et à la pérennité des institutions bancaires pour servir l'économie africaine.

Les Attentes des journées de Ouagadougou 2025

Le thème général retenu pour les journées de Ouagadougou porte sur un sujet éminemment important pour la pérennité de toute institution bancaire ou financière qui est le suivant : **« La gouvernance bancaire : Le rôle primordial de la Direction juridique. »**

Les trois panels prévus permettront d'aborder les différents aspects de cette question à la fois exigeante et vaste. Seront ainsi présentées les réglementations en la matière des zones monétaires africaines dont sont issus les membres de l'AJBEF à savoir l'UMOA, la CEMAC, la Guinée, la RDC, la Mauritanie et le Burundi. Les sujets tels que le secrétariat juridique à l'ère de l'intelligence artificielle, la gestion des risques y compris les risques ESG dans le cadre de la gouvernance bancaire seront ensuite abordés de manière pratique.



Cette année encore, les juristes sont appelés à prendre part activement aux travaux. En 2024, à Abidjan, les juristes avaient mené, en commissions, des travaux de réflexion sur des thématiques importantes en matière bancaire. Cette année, il s'agit plutôt de travaux en ateliers avec l'examen de cas pratiques. Les travaux proposés visent à répondre aux besoins exprimés par les antennes locales de notre association qui entrent parfaitement dans le cadre du thème général.

Ainsi, les juristes regroupés en ateliers, dont chacun sera animé par un expert, examineront des cas pratiques relevant des **voies d'exécution, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme (LCB/FT) et de la lutte contre la fraude moderne.**

De ces travaux, ressortiront des recommandations et des pistes de réflexion qui feront l'objet de suivi tout au long de l'année 2026.



DÎNER HOMMAGE



Jour J -1 : Lundi 24 novembre 2025

De 19H à 22 H 30

Dîner en l'honneur de Me Moussa SOUMAH, Président de l'AJBEF de 2019 à 2025

HOMMAGE POSTHUME

Bilan des 25 ans et perspectives



**CÉRÉMONIE EN
HOMMAGE DU
PRÉSIDENT, ME
MOUSSA SOUMAH
2019-2025**

OUAGADOUGOU LE 24 NOV 2025



Programme de la cérémonie d'hommage

Plusieurs personnalités sont attendues pour rendre hommage à Me Moussa SOUMAH nommé Président de notre association en 2019. Il a dirigé l'AJBEF jusqu'au 1^{er} novembre 2025, date de son décès. Le Conseil d'administration a décidé de modifier son programme en vue de rendre hommage à son Président, en votre présence à tous.

Au cours de la cérémonie d'hommage, le bilan des 25 années sera fait. Les perspectives seront également évoquées.

Selon un vieil adage africain « **C'est au bout de la vieille corde qu'on tisse la nouvelle** ». **Membre fondateur et premier Président de l'AJBEF, Monsieur Moussa Christophe MILOGO** livrera au cours de ce dîner les secrets du succès de l'association dès sa création. Il exposera les motivations de la création, le chemin parcouru et les principaux partenaires. Il nous livrera également quelques conseils pour ce nouveau quart de siècle qui s'ouvre pour l'association.

Le comité de suivi rendra ensuite compte des avancées obtenues depuis l'édition d'Abidjan en 2024.

La commission scientifique fera part à l'assistance des actions et projets en cours.

La substance scientifique des travaux



Mardi 25 novembre 2025



08h30-09h30 : Accueil (inscription, paiement, retrait de dossiers...)

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE



09h30-10h30 :

- Allocution de bienvenue du Président de l'antenne du Burkina Faso, **M. Jean Léandre Namouaya SAWADO**, Directeur des Affaires Juridiques et de la Gouvernance - Coris Bank International
- Allocution de la Secrétaire Exécutive de l'AJBEF Afrique, **Mme Minian BENGALY BERTHE**
- Allocution du Président de l'APBEF – Burkina Faso, **M. Diakarya OUATTARA**
- Allocution de la Secrétaire Exécutive du Club des dirigeants de banque et établissement financier, **Mme Angèle BONANE**
- **Propos inaugural** sur la gouvernance d'entreprise en droit OHADA par **Monsieur le professeur Mayatta Ndiaye MBAYE**, Secrétaire Permanent de l'OHADA
- Allocution de son Excellence, **Me Edasso Rodrigue BAYALA**, Ministre de la Justice, des Droits Humains chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux

10h30- 11h00 : *Pause-café (séance photo)*

LES TRAVAUX



11h00 - 16h00 :

Panel 1 :

La gouvernance bancaire dans les différentes zones monétaires : Etat des lieux (Règlementation et difficultés d'application)

Modérateur : Pr Filiga Michel SAWADOGO,
Commissaire à l'UEMOA,
Agrége, Professeur titulaire des Universités

Le comité de Bâle définit la gouvernance d'entreprise comme suit : « Ensemble de relations entre la direction d'une entreprise, son conseil d'administration, ses actionnaires et d'autres parties prenantes, qui établissent le cadre dans lequel sont fixés les objectifs de la société ainsi que les moyens de les atteindre et d'en contrôler la réalisation. La gouvernance d'entreprise contribue à définir l'attribution des pouvoirs et des responsabilités ainsi que les mécanismes de prise de décision. »

Une bonne gouvernance est indispensable pour la pérennité de toute institution bancaire et financière et par ricochet au développement de ce secteur et à l'économie tout entière. En effet, parce que la banque joue un rôle capital dans l'économie par ses différentes activités dont la collecte des dépôts et le crédit, il est important de tout mettre en œuvre pour assurer sa pérennité. C'est l'objectif principal de la gouvernance dont la finalité est la transparence dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Dans une logique de droit comparé indispensable pour s'approprier son propre droit mais également pour mieux faire face à la dimension régionale et internationale de l'activité bancaire, chacun des intervenants livrera une présentation synthétique des textes qui régissent la gouvernance bancaire dans sa zone monétaire.

Les présentations synthétiques seront assurées par des représentants des autorités de régulation ou par des juristes de banque ayant une parfaite connaissance de leurs législation et réglementation

Les membres de l'AJBEF sont issus à ce jour des zones monétaires ci-après :

- UMOA
- CEMAC
- RDC
- GUINEE
- MAURITANIE
- BURUNDI

15 mn par intervenant

- UMOA par **M. Di Gore SIMMALA**, *Adjoint au Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles, BCEAO -Sénégal*
- REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) par **M. Jean Espoir BAKATUINAMINA**, *Directeur de la gouvernance d'entreprise de Citibank pour l'Afrique centrale*
- GUINEE par **M. Abdoul Rahimy DIALLO**, *Responsable des Affaires Juridiques ; Banque pour le Commerce et l'industrie -Guinée*
- MAURITANIE par **Me Aboubekrine DIALLO**, *Directeur Juridique, Algerian Union Bank -Mauritanie*
- BURUNDI par **M. Parfait NGENDANGANYA**, *Chef du Département Juridique à la Banque Commerciale du Burundi (Bancobu S.M.)*

La zone CEMAC sera évoquée par les panelistes.

Débat : 45 mn

Pause-Déjeuner : 13h00 -14h00

16h30 - 18h : Réunion du Conseil d'Administration

Seuls sont concernés : les administrateurs



Mercredi 26 novembre 2025



9 h 00 – 10 h 30

Panel 2

Le secrétariat juridique au cœur de la gouvernance bancaire

Modérateur :

Dr Alexis NDZUENKEU, *Directeur des affaires juridiques, de la documentation et de la communication - Secrétariat permanent de l'OHADA*

Le secrétariat juridique tel que nous l'entendons dans le présent contexte est celui du conseil d'administration. Il ne s'agit point de l'assistant ou du secrétaire de la direction juridique.

Mieux connu dans le système anglosaxon, le secrétariat juridique est généralement assuré par des juristes et pour cause. Un secrétaire du conseil d'administration doit avoir une très bonne connaissance des lois et des réglementations régissant le secteur d'activité dans lequel il exerce.

S'occuper du secrétariat juridique d'une institution bancaire ou financière implique en effet, en plus des dispositions communes en droit des sociétés, une maîtrise des contraintes légales et réglementaires spécifiques en matière bancaire et financière. Ceci suppose également un besoin impératif de développer des réflexes et des outils nécessaires pour l'organisation de la tenue des organes sociaux à bonnes dates. Entre fonctions administratives et responsabilités stratégiques, le secrétaire du conseil d'administrateur doit réussir à faire constamment ses preuves dans cet environnement fort complexe. Ce métier qui peut être distinct de celui du secrétaire général est aujourd'hui soumis à davantage d'exigences. Le secrétaire du conseil d'administration pourrait-il aujourd'hui faire de l'intelligence artificielle un outil pour être plus efficace dans sa fonction ? À quelles conditions ? Quels risques court-il ?

15 mn par intervenant

- **Sous-thème 1 - Le secrétariat juridique : définition, missions et défis** par **Pr Souleymane TOE**, *Professeur agrégé, Enseignant – Burkina Faso*
- **Sous-thème 2 - L'apport du droit OHADA dans la conduite du secrétariat juridique d'entreprise** par **Dr Alexis NDZUENKEU**, *Directeur des affaires*

juridiques, de la documentation et de la communication - Secrétariat permanent de l'OHADA

- **Sous-thème 3 - Le secrétariat juridique et l'intelligence artificielle : Réflexions à la lumière de l'expérience pratique auprès des instances décisionnelles** par **M. Magloire SOSSOUVI**, *Administrateur de banque, Ancien Conseiller juridique au Secrétariat Général de la Commission bancaire de l'UMOA*

Débat : 30 mn

10 h 30 – 11 h 00 : Pause-café



11 h 00 – 13 h 00

Panel 3

Gestion des risques

Modérateur : Dr Magloire SOSSOUVI,

**Consultant en Banque-Finance, Ancien Directeur des affaires juridiques et des études
au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA**

Dans l'exercice quotidien de son activité, la banque se trouve exposée à de multiples risques tels que le risque de marché, le risque de crédit, le risque de solvabilité, le risque de liquidité, le risque opérationnel dont fait partie le risque juridique.

Les accords de Bâle, au fil des années ont contraint les institutions bancaires et financières à plus de rigueur dans la gestion des risques. En effet, les banques s'emploient à mettre en place des systèmes de gestion des risques de plus en plus sophistiqués dans un environnement de plus en plus risqué.

Les temps modernes que nous vivons obligent les institutions du secteur bancaire et financier à mettre désormais un accent particulier sur le risque du blanchiment d'argent et plus récemment sur les risques liés au numérique et sur le risque ESG.

La bonne gestion des risques résulte également de la bonne gouvernance. Sans pouvoir être exhaustif dans le cadre des présentes journées, il sera abordé quelques points en lien direct avec le métier du juriste de banque, même si ce dernier devrait se préoccuper de chacun des risques bancaires.

À titre illustratif, dans un exercice très pratique, une structure compétente présentera son dispositif de la LCB/FT à la réception d'une déclaration de soupçon par un établissement teneur de compte, l'objectif étant d'exposer aux juristes de banque les différentes étapes du dispositif du traitement de l'information. Il s'agira ainsi de leur exposer clairement comment le processus se déclenche à réception d'une déclaration de soupçon par un assujetti.

15 mn par intervenant

- **Sous-thème 1** - Le risque juridique, un risque opérationnel au sens du comité de Bâle par **M. Abdoulaye Amara TOURE**, *Chef du service de contrôle des agences, Ancien Chef du Service juridique – Orabank Mali*
- **Sous-thème 2** - Le défi de la protection des données personnelles face aux exigences légales et réglementaires (LCB/FT, lutte contre la fraude) par **Dr Ibrahim COULIBALY**, *Expert en Droit numérique, Directeur du cabinet JurisNumeris - Côte d'Ivoire*
- **Illustration** : Présentation du dispositif de la LCB/FT de la CENTIF par **M. Anselme Jean François SOME**, *Secrétaire Général de la CENTIF -Burkina Faso*
- **Sous-thème 3** - Prévenir et intégrer les risques ESG dans la stratégie de gouvernance de la banque par **Mme Minian BENGALY BERTHE**, *Secrétaire Exécutive de l'AJBEF, Directrice Générale du Centre International pour le Conseil et la Formation (CICF), cabinet spécialisé en RSE*

Débat : 40 mn

13 h 00 – 14 h 00 : Pause-Déjeuner



14 h 00 – 16 h 00 :

Travaux en ateliers

Ces travaux en ateliers visent à répondre aux besoins exprimés par les antennes locales qui entrent parfaitement dans le cadre du thème général.

Chaque atelier sera conduit par un **Expert** qui préparera à l'avance quelques cas pratiques.

Les participants auront à traiter en petits groupes des cas pratiques proposés par l'Expert qui seront suivis d'échanges. La restitution qui prendra la forme d'un diagnostic sera faite par l'Expert, responsable de l'atelier. Cette restitution sera présentée le lendemain des ateliers (Jour 3). Le diagnostic permettra de déceler les problèmes et les difficultés de mise en application que rencontrent les juristes de banque. Les Experts relèveront par ailleurs les besoins en formation ressentis au cours des ateliers.

Répartition en petits groupes et examen des cas pratiques : 1 heure

Présentation des solutions proposées, échanges et correction : 1 heure

Atelier 1 : Voies d'exécution

Expert, animateur : Dr Valéry Jean Espoir SILGA, Magistrat, "Secrétaire permanent de la Commission Nationale de l'OHADA-Burkina Faso

Le tiers saisi : définition et obligations

Atelier 2 : LCB/FT

Expert, animateur : M. Jean Espoir BAKATUINAMINA, Directeur de la gouvernance d'entreprise de Citibank pour l'Afrique centrale

La déclaration de soupçon : comment comprendre et mettre en œuvre la déclaration de soupçon ? Étude comparée des différentes zones monétaires.

Atelier 3 : Lutte contre la fraude moderne

Expert, animateur : Dr Magloire SOSSOUVI, Expert en gouvernance bancaire et lutte contre la fraude moderne en banque

Détecter les fraudes modernes et sécuriser la banque



14 h 30 – 16 h 00 : Réunion de concertation avec les partenaires

Seuls sont concernés :

Bureau AJBEF, Banques centrales, APBEF, Club des dirigeants de banque et SP OHADA



16 h 30 – 18 h 00 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Sont conviés : Tous les participants



Jeudi 27 novembre 2025



9 h 00 – 11 h 00

Table ronde

L'intelligence artificielle dans la banque : entre opportunités et menaces

Animateur : M. Moussa MILOGO,

Ancien Directeur juridique de banque, Ancien président de l'AJBEF, Consultant,
Commissaire à la Commission Bancaire

L'utilisation du numérique puis de l'intelligence artificielle (IA) est désormais entrée dans les pratiques des entreprises et des particuliers. Le secteur bancaire et financier fait partie des secteurs les plus impactés par cette évolution technologique. En effet, l'utilisation des outils numériques par les banques pour proposer leurs produits à la clientèle a considérablement amélioré la qualité des services. Le temps de traitement des dossiers, le temps d'attente devant les guichets, les erreurs d'écriture sont autant d'avantages de la modernité mais, par ce même fait, la banque se trouve confrontée à des fraudes modernes dont elle est de plus en plus fréquemment victime.

Alors que l'IA traditionnelle sert à l'analyse des données et à la prise de décisions, l'IA générative est utilisée pour la création de contenu et la conception. Si désormais l'IA dans sa forme générative présente beaucoup d'opportunités, elle est également porteuse d'importantes menaces notamment pour les banques. Les nombreux usages accidentels, détournés et frauduleux constituent des risques permanents pour les institutions bancaires et financières. Comment réussir à profiter des opportunités de l'IA tout en minimisant les risques ?

En étroite collaboration avec la direction informatique, le juriste de banque doit apprendre à être attentif à toutes ces évolutions, comprendre non seulement les enjeux mais également les mécanismes pour pouvoir accompagner utilement son institution dans

cette transformation assurément pleine de défis qu'il est impérieux de relever pour la pérennité des institutions bancaires et financières.

Quel sort pourrait réserver la justice à l'utilisation de l'IA pour commettre des infractions ?

À l'échelle nationale, régionale et internationale comment les autorités compétentes accompagnent-elles ou encadrent-elles l'utilisation de l'intelligence artificielle ?

Animation : 45 mn

- **Dr Ibrahim COULIBALY**, Expert en Droit numérique, *Directeur du cabinet JurisNumeris -Côte d'Ivoire*
- **M. Jean Léandre Namouaya SAWADOGO**, *Directeur des Affaires Juridiques et de la Gouvernance – Coris Bank international*
- **M. Jean Michel SOME**, *Directeur informatique Orabank Burkina Faso*
- **Dr Valery Jean Espoir SILGA**, *Magistrat, "Secrétaire permanent de la Commission Nationale de l'OHADA-Burkina Faso*

Débat : 45 mn

11 h – 11 h 30 : *Pause-café*



11 h 30 – 13 h 00 : **Ateliers : Présentation de diagnostic en séance plénière**

Les Experts, animateurs des ateliers, se succéderont pour présenter leur diagnostic et faire des propositions.

Leurs supports écrits seront transmis immédiatement au secrétariat de l'AJBEF à l'adresse suivante : ajbef24@gmail.com

13 h 00 – 14 h 00 : *Pause-Déjeuner*



14h00- 15h30 : **Cahier de Résolutions et recommandations des journées par le comité de suivi** par **M. Dieudo BIN POSHO**, Directeur juridique et contentieux à Afriland first Bank CD, Représentant de l'antenne de la RDC de l'AJBEF

Président du comité de suivi : **M. Abdoulaye Amara TOURE**, *Chef du service de contrôle des agences, Ancien Chef du Service juridique – Orabank Mali*

Le rapport général des journées sera rédigé dans un délai de 2 mois après la clôture sous la direction de **Mme Arlette BOCCOVI**, Présidente de la Commission scientifique.

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE



15h30 :

- Mot de remerciements du Président de l'antenne de Burkina Faso, **M. Jean Léandre Namouaya SAWADOGO**, Directeur des Affaires Juridiques et de la Gouvernance - *Coris Bank international*
- **Synthèse** : Regard externe d'un expert international sur les travaux, **Pr Souleymane TOE**, Professeur agrégé, Enseignant – Burkina Faso (30 mn)
- Mot du Président de l'APBEF - Burkina Faso, **M. Diakarya OUATTARA** ou de son Représentant
- Mot de clôture par la Secrétaire exécutive de l'AJBEF, **Mme Minian BENGALY BERTHE**

PRESENTATION DES INTERVENANTS



Maître Edasso Rodrigue BAYALA,

*Ministre de la Justice, des Droits Humains chargé des Relations avec les Institutions, Garde
des Sceaux*



Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE

Secrétaire permanent de l'OHADA

Agrégé des Facultés de droit et expert senior en droit des affaires



Le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE est Agrégé des Facultés de droit et expert senior en droit des affaires de plus de vingt ans d'expérience.

Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche, il a produit plus d'une trentaine d'articles dans différents domaines du droit des affaires, dirigé une dizaine de thèses de doctorat soutenues et siégé dans une vingtaine de jurys de thèse au sein de diverses universités africaines. Il contribue également à l'animation de plusieurs revues en qualité de membre du comité scientifique et cumule une vaste expérience dans les activités de formation.

Parallèlement à ses activités scientifiques qui incluent des missions d'enseignement en Afrique et en Europe, le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE a occupé diverses fonctions administratives au sein de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, dont celles de Vice-Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques et de Directeur des études et de la statistique de l'Université.

Nommé Directeur Général de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) en 2017, il a dirigé cet institut régional de formation et de recherche jusqu'à sa nomination, le 30 août 2023, au poste de Secrétaire Permanent de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

M. Diakarya OUATTARA

Président APBEF-Burkina Faso



M. Diakarya OUATTARA est Président de l'APBEF. Il est Directeur Général de CORIS HOLDING

Mme Angèle BONANE

Secrétaire exécutive du Club des dirigeants de banque



Depuis 2028, Mme Angèle BONANE est Secrétaire exécutive du Club des dirigeants de Banques et Etablissements de crédit d'Afrique.

Administrateur Indépendant de Banque, elle est par ailleurs spécialiste de programme à l'OIF. Elle a exercé comme Secrétaire général du Conseil Régional de l'épargne publique et des marchés financiers (UEMOA, régulateur du marché financier). Mme BONANE a occupé le poste d'Administrateur au Fonds d'Aide et de soutien aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) mais également celui de Secrétaire Général de la Banque Internationale du Burkina-Faso.

Mme Minian BENGALY BERTHE

Secrétaire exécutive AJBEF

***Directrice générale du Centre International pour
le Conseil et la Formation – CICF***



Dirigeant d'entreprise (Centre International pour le Conseil et la Formation – CICF),

Coach (développement personnel et développement professionnel), et Consultante senior en renforcement des capacités professionnelles.

Après plus de 25 ans d'expérience professionnelle, particulièrement dans le domaine du droit privé bancaire, Mme Minian BENGALY, BERTHE s'est spécialisée en développement durable. Elle assure l'accompagnement et la formation des entreprises

et autres organisations sur : La Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE), le Système de gestion environnementale et sociale (SGES), l'audit juridique, environnemental et social (ES), la recherche de financement à impact et l'obligation verte.

Mme BERTHE est aussi :

- Secrétaire exécutive de l'Association africaine des juristes de banque (depuis 2016), association regroupant 16 pays ;
- Vice-présidente chargée des relations extérieures du bureau du Patronat malien CNPM ;
- Membre du conseil d'Administration de RSE /Développement en France ;
- Présidente de la Fédération nationale des consultants du Mali (FENACOM), depuis 2020 ;
- Membre fondateur de l'association KAFO WALE (actions pour ma commune), depuis 2018 ;

Au plan international, Mme BERTHE offre ses compétences aux acteurs de la vie active tant au niveau du secteur public que privé, parallèlement à ses activités entrepreneuriales et managériales.

Elle est aussi auteure de plusieurs essais dont RSE et les bonnes pratiques post covid en 10 points ; Les changements climatiques pour les non-initiés.

M. Jean Léandre SAWADOGO

Présidente AJBEF -Burkina Faso, Antenne Hôte des journées annuelles 2025

Directeur des affaires juridiques à Coris Bank International et Administrateur au sein du Conseil d'Administration de Coris Assurances Côte d'Ivoire.



SAWADOGO Namouaya Jean-Léandre est Directeur des Affaires Juridiques et de la Gouvernance à Coris Bank International et Administrateur au sein du Conseil d'Administration de Coris Assurances Côte d'Ivoire. Il exerce comme juriste de banque depuis 14 ans après avoir occupé un poste de Juriste-conseil dans un cabinet d'avocats. Il est par ailleurs Juge Consulaire au Tribunal de Commerce de Ouagadougou. M. SAWADOGO est également Formateur en droit et banque.

M. Abdoulaye AMARA TOURE

Secrétaire exécutif Adjoint AJBEF

Présidente AJBEF-Mali

Chef du service de contrôle des agences, ORABANK MALI



Juristes de Banque et Établissement Financier du Mali (A.J.B.E.F.).

Il est Chef du service de contrôle des agences à ORABANK Mali et précédemment Chef de Service juridique dans la même banque.

Il est également Juge Consulaire au Tribunal de Commerce de Bamako et Médiateur au Centre de Conciliation et d'arbitrage de Bamako (CECAM).

Auteur de l'ouvrage « Le juriste de banque ».

M. Abdoulaye AMARA TOURE est Juriste de banque, Président de l'Association Africaine des

Mme Arlette BOCCOVI

Présidente de la Commission scientifique de l'AJBEF

Gérante du cabinet SIRE OHADA



me Arlette BOCCOVI est juriste de banque, consultante, spécialisée en droit bancaire et en droit des affaires en Afrique. Après plusieurs années d'expérience dans divers groupes bancaires, entre autres, en tant que Chef du Département Juridique, elle dirige depuis 2006 après l'avoir créé le cabinet SIRE OHADA, cabinet de *Consulting* juridique, spécialisée dans l'accompagnement aux banques et aux autres entreprises installées dans les Etats parties de l'OHADA.

M. Dieudo BIN POSHO

Rapporteur du Comité de suivi de l'AJBEF

Représentant AJBEF, Antenne de la RDC.

Directeur Juridique et Contentieux à Afriland First Bank CD

M. Dieudo BIN POSHO est un juriste de banque, spécialiste en droit OHADA, droit de travail, Management et Ressources Humaines, gouvernance et aussi formateur et intervenant sur les questions de droit et pratique bancaire.

Directeur Juridique et Contentieux à Afriland First Bank CD et Représentant AJBEF, Antenne de la RDC.



Professeur Filiga Michel SAWADOGO

Commissaire à l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)

Agrégé, Professeur titulaire des Universités



M. Filiga Michel SAWADOGO est Agrégé, Professeur titulaire des Universités. Il est Ancien Doyen, Ancien Recteur, Ancien membre du Conseil constitutionnel et de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

Le professeur SAWADOGO est par ailleurs Ancien Directeur général des impôts, Ancien Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation. Commissaire à l'UEMOA chargé du Département du Marché Régional et de la Coopération (D R M C) .

M. Di Gore SIMMALA

Adjoint au Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles, BCEAO -Sénégal



Titulaire d'un Doctorat en Droit et d'un Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat, Monsieur Di Gore SIMMALA est actuellement Adjoint au Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

M. Jean Espoir BAKATUINAMINA

Directeur de la Gouvernance d'Entreprise de Citibank pour la zone Afrique Centrale, CITIBANK - RDC



M. Jean-Espoir BAKATUINAMINA est juriste de banque, spécialiste du droit OHADA, de Compliance, du droit international de l'environnement et est doctorant en droit, sur les questions de gouvernance d'entreprise des banques en droit OHADA, à l'université Paris Dauphine.

Membre de l'IDEF, de The Bankers Club DRC, de the European Corporate Governance Institute et Président de la Commission Juridique de l'Association Congolise des banques, Jean-Espoir a exercé depuis 15 ans dans le secteur bancaire à des postes de responsabilité couvrant les questions de droit, de la conformité et de la gouvernance d'entreprise. Actuellement Directeur de la Gouvernance d'Entreprise de Citibank pour la zone Afrique Centrale, il contribue avec des apports stratégiques auprès des organes délibérant et exécutif de cette institution, et fait bénéficier le secteur financier local et international de son expertise au travers de nombreuses publications d'articles scientifiques et d'abstracts jurisprudentiels.

M. Abdoul Rahimy Diallo

Responsable Affaires Juridiques à la Banque pour le Commerce et l'Industrie-Guinée SA (« BCI-Guinée SA »).



J'exerce depuis plus d'un an en tant que Responsable Affaires Juridiques à la Banque pour

le Commerce et l'Industrie-Guinée SA (« BCI-Guinée SA »). Spécialisé en droit bancaire, droit commercial et droit des sociétés commerciales, j'interviens aussi bien dans l'analyse juridique que dans la gestion des risques, le conseil stratégique et la résolution de litiges. En parallèle de mes fonctions, j'exerce en tant qu'Enseignant-Chercheur à l'University International College (UNIC-Conakry), où j'enseigne le droit bancaire, le droit commercial et le droit des sociétés. Je suis également fondateur de la revue Actudroitgn, un site d'actualité et de veille juridique (actudroitgn.com), dédié à la promotion de l'accès à l'information et de l'analyse juridique en Guinée.

Me Aboubekrine DIALLO

Directeur Juridique, ALGERIAN UNION BANK-Mauritanie

Me Aboubekrine DIALLO est Directeur Juridique de ALGERIAN UNION BANK-Mauritanie. Il est également Avocat stagiaire.

Il a exercé précédemment les mêmes fonctions dans une autre banque mauritanienne. Il a également exercé comme Conformiste.

Il a assuré plusieurs formations en faveur du Club des Responsables de Conformité des Banques notamment sur la nouvelle loi bancaire, la loi sur relative à la lutte contre le blanchiment.

M. DIALLO a par ailleurs été Chargé de cours à l'Université Paris Nord Sorbonne et à l'Institut

Régional du Travail Social (IRTS) d'île de France de 2009 à 2016.



M. Parfait NGENDANGANYA

Chef du Département Juridique à la Banque Commerciale du Burundi (Bancobu S.M.)

Ancien magistrat



M. Parfait NGENDANGANYA est Chef du Département Juridique à la Banque Commerciale du Burundi (Bancobu S.M.) depuis septembre 2024. Il compte à son actif plus de 18 ans de carrière professionnelle.

Il a exercé comme Cadre Juriste de banque, Conseiller Juridique au Service Audit Interne d'entreprise, avant d'intégrer pendant quelques années la Magistrature. À la suite de cette expérience, il a rejoint l'Office Burundais des Recettes (OBR), où il a travaillé pendant 6 ans comme Vérificateur des Douanes puis comme Conseiller Juridique à la Direction des Affaires Juridiques et de la Gestion du Contentieux.

Depuis 2020, il est retourné dans le secteur bancaire en intégrant Finbank S.A., où il a occupé la fonction de Chef d'Agence avant de prendre la tête du département juridique de la Banque Commerciale du Burundi (Bancobu S.M.) en août 2024.

Dr Magloire SOSSOUVI

Consultant en Banque-Finance,

Ancien Directeur des affaires juridiques et des études au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA



M. Magloire SOSSOUVI est titulaire d'un doctorat en droit (droit des affaires - droit économique). Il réunit une expérience diversifiée de plus de trois décennies en Cabinet d'avocat,

dans l'enseignement supérieur et la supervision bancaire.

Consultant, Expert Juridique et Financier, il a partagé son vécu, avec plusieurs collègues et confrères, dans l'activité de formation, l'accompagnement à restructuration et à la mise en conformité au bénéfice de certains établissements de crédit, de microfinance et de monnaie électronique.

Il a participé à des exercices d'évaluation de Conseils d'Administration et Comités Spécialisés.

Cet ancien Conseiller Juridique et Directeur au Secrétariat Général de la Commission Bancaire est également administrateur auprès de certaines institutions financières de l'UMOA.

Dr Alexis NDZUENKEU

Directeur des affaires juridiques, de la documentation et de la communication.



Après une quinzaine d'années de service au siège et au parquet de diverses juridictions camerounaises, **M. Alexis NDZUENKEU** a rejoint l'OHADA en qualité de Chef du service des affaires juridiques et de la communication, avant d'être promu au poste de Directeur des affaires juridiques, de la documentation et de la communication. Titulaire d'un Doctorat en Droit, il est auteur de plusieurs publications en droit des affaires et assure des enseignements dans quelques institutions universitaires

Pr Souleymane TOE

Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA de Ouagadougou au Burkina Faso

M. Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, est enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA de Ouagadougou au Burkina Faso. Il est auteur de plusieurs études dans diverses disciplines. Membre du Laboratoire de Droit et de Sciences Politiques (LDSP) de l'Université Thomas SANKARA et du Centre de Recherche sur les Sociétés et Environnements en Méditerranée (CRESEM) de l'Université de Perpignan, il y dirige et codirige des thèses de doctorat en droit privé et intervient dans plusieurs enseignements du droit privé et des affaires. Il participe activement à des séminaires de formation et des

colloques scientifiques sur des thématiques de droit des affaires dans plusieurs pays de l'espace OHADA ainsi qu'en France. Il est expert arbitre auprès du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMC-O) et auprès de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA).



M. Anselme Jean François SOME

Secrétaire Général de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) du Burkina Faso



M. Anselme Jean François SOME, Secrétaire Général de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) du Burkina Faso, depuis le 1er avril 2021. Il est cadre de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en situation de détachement auprès du

Gouvernement Burkinabè. Il assure la coordination technique des activités de la CENTIF, participe à l'examen des déclarations de soupçon faites par les assujettis des secteurs financier et non financier, contribue aux activités de renforcement des capacités des parties prenantes à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Avant sa position actuelle, il a occupé plusieurs postes au sein de la BCEAO. Il a eu la charge de l'administration et de l'exploitation des systèmes de paiement opérés par la BCEAO, pour les banques. Il fut ensuite affecté au Service des Opérations Bancaires, où il animé pendant cinq (5) ans la Section surveillance des systèmes de paiement, avant d'être nommé en mars 2017, Chef du Service des Opérations Bancaires jusqu'à son détachement auprès de la CENTIF du Burkina Faso. Il est Ingénieur en Informatique de formation.

Dr SILGA Valéry Jean Prosper

Secrétaire Permanent de la Commission Nationale OHADA (CNO) du Burkina Faso



Dr SILGA Valéry Jean Prosper est Secrétaire Permanent de la Commission Nationale OHADA (CNO) du Burkina Faso. A son actif, plusieurs études des projets d'Actes

Uniformes et formulation d'avis pour le compte du Gouvernement burkinabè. Il assure également

le suivi de l'application du droit des affaires harmonisé.

Magistrat depuis 1999, il a exercé entre autres comme juge d'instruction, procureur, président du tribunal de grande instance, président de chambre de cour d'appel

Il est par ailleurs formateur en droit des affaires des acteurs judiciaires et économiques. Il anime régulièrement des sessions de formation sur des sujets variés du droit des affaires. M. SILGA est auteur de l'ouvrage « La pratique de la saisie-attribution des créances en droit OHADA ».

M. Moussa Jean Christophe MILOGO

Ancien Directeur juridique de banque, Ancien Président de l'AJBEF, Consultant, Commissaire à la Commission Bancaire



M. Moussa Jean Christophe MILOGO est membre du Collège de Supervision de la Commission bancaire de l'UMOA depuis 2019.

Consultant formateur indépendant, de nationalité Burkinabè, il est Docteur en Droit des Relations Internationales avec 35 ans d'expérience professionnelle dont 26 dans la Banque. Il a

notamment exercé comme Secrétaire général et Directeur juridique de banque.

Monsieur MILOGO est membre fondateur de l'Association Africaine des Juristes de Banque et Etablissement financier (AJBEF).. Il en a été le Président de novembre 2000 à décembre 2010.

Il a également été Juge consulaire au Tribunal de commerce de Ouagadougou et président fondateur de l'Association des Juges Consulaires du Burkina. M.MILOGO a été par ailleurs arbitre auprès du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou.

Il a été fait Chevalier de l'Ordre National du Burkina Faso en décembre 2010.

Dr Ibrahim COULIBALY,

Expert en Droit numérique, Directeur du cabinet JurisNumeris -Côte d'Ivoire

Dr Ibrahim COULIBALY est Expert en droit du numérique, Enseignant chercheur, Consultant, Directeur du Cabinet JurisNumeris SARL



M. Jean-Michel SOME T.

Directeur des Systèmes d'Information à Orabank Burkina



Jean-Michel SOME T. est le Directeur des Systèmes d'Information à Orabank Burkina. Expérience bancaire d'une vingtaine d'année.

En tant que Directeur des Systèmes d'Information, il supervise les stratégies technologiques et l'innovation numérique de l'institution. Il a connu plusieurs transformations dans le domaine bancaire allant de la banque Classique à la banque digitale.

Il promeut l'adoption de l'intelligence artificielle pour améliorer l'efficacité opérationnelle et l'expérience client.

Il soutient le développement des compétences technologiques locales et la mise en place de systèmes sécurisés conformes aux normes internationales.

Maître de cérémonie

M. François KABORE

Juriste de formation, doté d'une expérience dans le journalisme, la communication et le marketing, M. François KABORE est Responsable du Système de Management de la Qualité chez Coris Bank International SA. Sa passion pour la communication l'amène également à officier à ses temps libres comme maître de cérémonie lors d'événements variés.

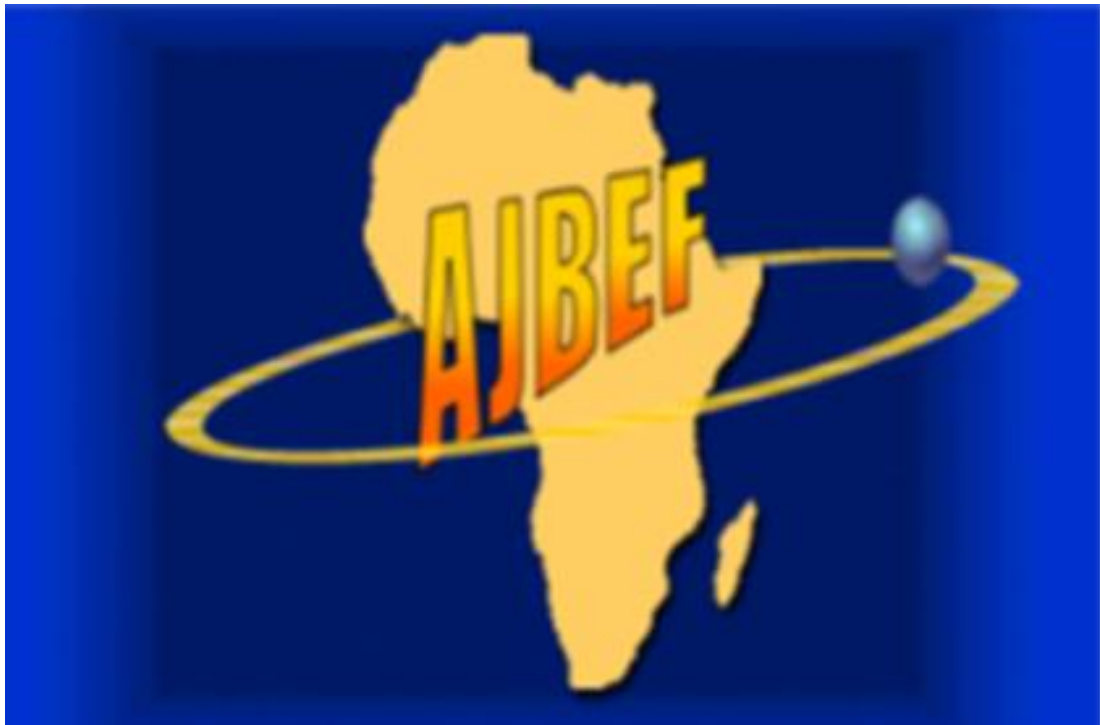




JOURNÉES ANNUELLES DU 25 au 27 NOVEMBRE 2025



OUAGADOUGOU



Adresse de correspondance : ajbef24@gmail.com